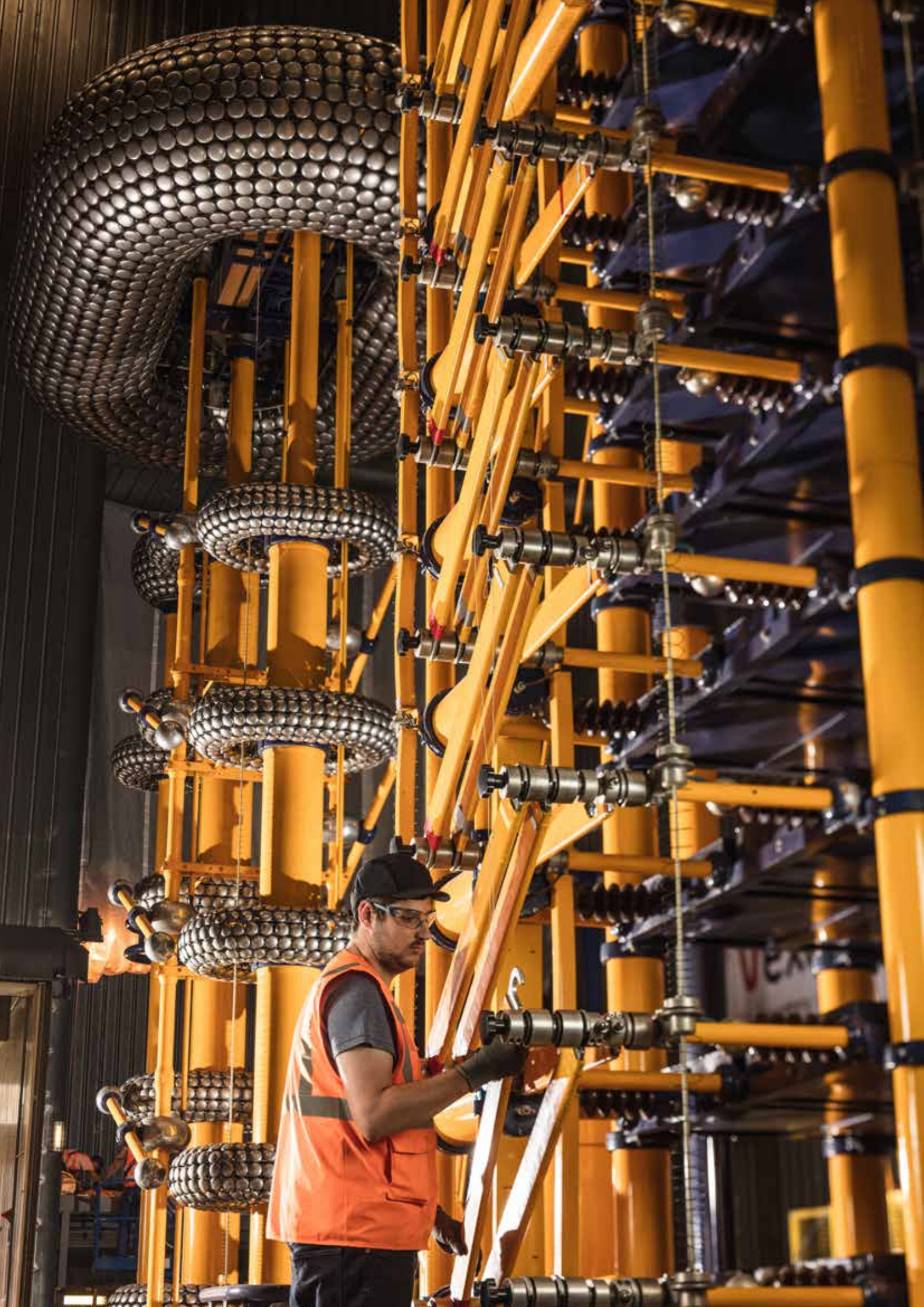


RAPPORT FINANCIER

SEMIESTRIEL 2018



Sommaire

Rapport d'activité semestriel 2018

Faits marquants du premier semestre	2
Activité du Groupe au premier semestre	3
Facteurs de risque et principales incertitudes	8
Transactions avec les parties liées	9



États financiers consolidés résumés 11

Compte de résultat consolidé	12
État du résultat global consolidé	13
État de la situation financière consolidée	14
Variation des capitaux propres consolidés	16
Tableau des flux de trésorerie	18



Notes annexes 19



Rapport des Commissaires aux Comptes 41



Attestation de la personne physique responsable 43





NEXANS
SKAGERRAK
OSLO



Rapport d'activité semestriel 2018

1. Faits marquants du premier semestre	2
2. Activité du Groupe au premier semestre	3
2.1. Synthèse	3
2.2. Analyse par métier	4
2.3. Autres éléments des comptes consolidés	6
2.3.1. Effet Stock Outil	6
2.3.2. Restructurations	6
2.3.3. Autres produits et charges opérationnels	6
2.3.4. Résultat financier	6
2.3.5. Impôts	7
2.3.6. Principaux flux de trésorerie de la période	7
2.3.7. Bilan	7
3. Facteurs de risque et principales incertitudes	8
4. Transactions avec les parties liées	9

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2018. Il est établi sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2018.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2018 était la suivante :

- investisseurs institutionnels : 87,60 % dont environ 28,99 % pour les sociétés du Groupe Quiñenco (Invexans et Tech Pack, Chili) et 7,73 % pour Bpifrance Participations (France),
- actionnaires individuels et salariés : 11,05 %, dont environ 7,70 % pour les actionnaires individuels et 3,34 % pour les salariés,
- actionnaires non identifiés : 1,35 %.

Ce rapport semestriel d'activité doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2018 et le Document de référence de Nexans pour l'exercice 2017 déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2018 sous le numéro D.18-0234.

1. Faits marquants du premier semestre

GOUVERNANCE

Lors de la réunion du 18 mars 2018, le Conseil d'Administration de Nexans a été informé de la volonté d'Arnaud Poupart-Lafarge, Directeur Général du Groupe, de cesser au plus vite ses fonctions pour des raisons personnelles. À la demande du Conseil d'Administration, Arnaud Poupart-Lafarge a accepté d'assurer une période de transition jusqu'au 30 septembre 2018 au plus tard.

Le Conseil d'Administration a demandé, conformément au plan de succession et en plein accord avec Arnaud Poupart-Lafarge, à Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint d'accompagner la transition, dans le cadre de responsabilités élargies. Ce dernier poursuit aux côtés du Directeur Général la mise en œuvre du plan stratégique « *Paced for Growth* ».

Lors de la réunion du 3 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Christopher Guérin Directeur Général à partir du 4 juillet 2018. Christopher Guérin, 46 ans, a rejoint le Groupe en 1997 et était depuis 2014, Directeur Général Europe et Directeur Business Groups Telecom/Datacom et des Matériels de raccordement d'énergie et membre du Management Board. Au cours de ses années chez Nexans, il a fait preuve d'un leadership solide et décisif et a conduit avec succès les transformations économiques et sociales dans des environnements internationaux très concurrentiels. En 2017, Christopher Guérin a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'actuel plan stratégique « *Paced for Growth* ».

Arnaud Poupart-Lafarge assurera jusqu'au 30 septembre 2018 une mission de conseil auprès du nouveau Directeur Général.

REMBOURSEMENT D'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 a été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 261 millions d'euros coupons courus inclus.

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL « ACT 2018 »

Le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 11 mai 2017, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2018, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. Il s'agit de la huitième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010, 2012, 2014 et 2016, permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

La période de réservation s'est tenue entre les 7 et 22 mai 2018, assortie d'une période de rétractation du 21 juin au 26 juin 2018.

Le prix de souscription a été fixé le 20 juin 2018 à 29,87 euros (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de bourse précédents cette date).

Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018 et a conduit à émettre 496 477 actions nouvelles pour un montant global de 13,8 millions d'euros.

NOUVELLE SEGMENTATION OPÉRATIONNELLE

À la suite du plan stratégique quinquennal 2018-2022 «*Paced for Growth*» présenté le 13 décembre 2017, les activités opérationnelles ont été redéfinies en quatre nouveaux segments avec une stratégie dédiée et qui repose sur des leviers de croissance identifiés :

Le segment «**Bâtiment et Territoires**» regroupe les activités actuelles de ventes de câbles destinés aux bâtiments (Distributeurs) et aux opérateurs d'énergie (Distribution). Les perspectives de croissance de ce segment sont modérées dans les économies matures. Néanmoins, les défis futurs tels que le développement des villes intelligentes, la transition énergétique et la mobilité électrique, etc. créent de nouvelles opportunités

qui, associées à une forte discipline des coûts permettent de viser la croissance rentable.

Dans le segment «**Haute tension et Projets**», le Groupe ambitionne de poursuivre l'exploitation de son avantage compétitif. La croissance sera stimulée par la transition énergétique en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique notamment grâce à un important portefeuille de parcs éoliens *offshore* et de projets d'interconnexion. Les investissements passés et futurs permettront l'augmentation des capacités de production, d'installation et de recherche et développement afin de servir les importantes perspectives de croissance.

Dans le segment «**Télécommunication et Données**», le Groupe entend doubler de taille avec une offre de connectivité point à point unique (infrastructure de télécommunication et de câblage de données) et répondre ainsi à la demande de bande passante en progression exponentielle.

Enfin, dans le segment «**Industrie et Solutions**», la mobilité mondiale, la production d'électricité et l'industrie 4.0 stimulent la croissance. Le Groupe se concentrera sur le développement des segments où son avantage compétitif est le plus fort. L'aéronautique, le ferroviaire, les renouvelables, l'automatisation et les câbles pour raffinerie pétrolières sont autant d'exemples de produits à forte valeur ajoutée.

2. Activité du Groupe au premier semestre

2.1. SYNTHÈSE

Le **chiffre d'affaires** du Groupe pour le premier semestre 2018 s'élève à 3 282 millions d'euros, contre 3 206 millions d'euros au premier semestre 2017. À cours de métaux constants⁽¹⁾ le chiffre d'affaires s'élève à 2 201 millions d'euros, soit une décroissance organique de -1,6%. Hors le segment de «Haute tension et Projets» (-19,6%) et les ventes de câbles pour «*Oil & Gas*» (-22,6%), la croissance des autres activités est de +3,7%.

L'**EBITDA** s'élève à 153 millions d'euros contre 211 millions. Cette évolution inclut un effet de change négatif de -9 millions d'euros. L'EBITDA du segment «Haute tension et Projets» est en baisse de -25 millions d'euros principalement impacté par la baisse des volumes. L'EBITDA des autres activités s'est contracté de -23 millions d'euros, impacté par la hausse de l'inflation. Le

niveau d'EBITDA sur ventes à cours des métaux constants s'établit ainsi à 7,0% au premier semestre 2018 contre 9,0% au premier semestre 2017. Sur 12 mois glissants, l'EBITDA du Groupe ressort à 354 millions d'euros.

La **marge opérationnelle** s'établit à 82 millions d'euros soit 3,7% des ventes à cours des métaux constants contre 6,0% au premier semestre 2017.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 91 millions d'euros pour les six premiers mois de 2018 contre 162 millions d'euros au premier semestre 2017. Outre la baisse de la marge opérationnelle, cette évolution reflète :

- un effet Stock Outil positif, mais de moindre ampleur qu'au premier semestre de 2017 (9 millions d'euros contre 40 millions d'euros au premier semestre 2017),

(1) Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, Nexans établit également son chiffre d'affaires à cours du cuivre et de l'aluminium constants.

- une charge de restructuration stable à -20 millions d'euros,
- une charge de dépréciation d'actifs de 18 millions d'euros sur les activités du Groupe en Chine,
- une plus-value de 44 millions d'euros sur la cession d'actifs immobiliers et terrains non stratégiques.

Le **résultat financier** s'établit à -31 millions d'euros (contre -36 millions au premier semestre 2017) reflétant principalement la baisse de la charge d'intérêts (9 millions d'euros) consécutive aux opérations de refinancement menées en avril et mai 2017, ainsi que le remboursement obligataire de mars 2018.

Le **résultat net part du Groupe** de la période s'élève à 40 millions d'euros, en baisse de 51 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017. Il correspond à un résultat avant impôt de 59 millions d'euros (contre 126 millions au premier semestre 2017). La charge fiscale s'élève à -23 millions d'euros (contre -34 millions d'euros au premier semestre 2017).

La **dette nette consolidée** s'établit à 534 millions d'euros au 30 juin 2018, en augmentation de 111 millions d'euros sur 12 mois. Cette évolution correspond à un flux de trésorerie opérationnelle de 168 millions d'euros, à des dépenses d'investissement nettes des cessions pour 130 millions d'euros, à des décaissements liés aux restructurations pour 58 millions d'euros ainsi qu'au paiement de dividendes, de rachats d'actions propres, de levée d'options et de croissance externe pour 77 millions d'euros.

2.2. ANALYSE PAR MÉTIER

Bâtiment et Territoires

Le chiffre d'affaires de l'activité Bâtiments et Territoires s'établit à 1 374 millions d'euros, et à 846 millions d'euros à cours des métaux constants pour le premier semestre 2018. La progression organique est de +2,9%, confirmant l'accélération attendue par rapport à un premier trimestre 2018 stable (croissance organique de +0,2%).

Le deuxième trimestre enregistre une progression significative des câbles destinés au marché du bâtiment et une meilleure dynamique pour ceux destinés au marché de la distribution (croissance organique du deuxième trimestre de respectivement +10,9% et +0,1%).

Les **câbles d'énergie destinés aux bâtiments** sont en croissance organique de +8,0% au premier semestre marquant une progression satisfaisante des volumes. Toutes les zones montrent une tendance positive, y compris l'Amérique du Sud.

- **L'Europe** (+8,9%) retrouve au deuxième trimestre un niveau d'activité normatif dans les pays du Nord. En France, où les volumes sont à un bon niveau, la progression est accentuée par l'impact positif des plans de développement commerciaux

engagés sur plusieurs catégories de produits. Enfin, le marché espagnol montre des signes d'amélioration.

- **En Amérique du Nord** (+8,8%), l'activité demeure soutenue aux États-Unis et au Canada, mais l'augmentation des prix de certaines matières et des coûts de transport se révèle difficile à répercuter dans les prix de vente.
- **La zone Moyen-Orient/Afrique** (+4,4%) s'inscrit dans la continuité du début de l'année, la Turquie tire la croissance et les ventes au Liban décroissent par référence à un très bon premier semestre 2017.
- **En Amérique du Sud**, aussi la croissance redevient positive au total du semestre à +6,1%, après un premier trimestre en retrait organique de -1,7%. Les développements engagés principalement en Colombie et au Chili expliquent cette amélioration. L'activité au Brésil a souffert de pertes d'opportunités suite à la grève des transporteurs en mai et à la disponibilité partielle de certains équipements transférés de l'usine d'Americana, dont la fermeture a été annoncée en septembre 2017.
- **La zone Asie-Pacifique** (+14,1%) bénéficie d'une croissance des ventes aux principaux distributeurs australiens ainsi que de la performance de l'offre sur le marché coréen. En Australie, les marges sont néanmoins en baisse du fait d'un mix défavorable des produits livrés.

Dans le domaine des **câbles et accessoires de distribution**, après un faible premier trimestre (recul organique de -4,7%), le deuxième trimestre est en hausse séquentielle de 16,8%, portant la croissance organique du semestre à -2,2% en dépit de pertes de parts de marché sur quelques contrats cadres.

- **En Europe**, la progression organique est de +2,9%, grâce à l'amélioration du niveau d'activité dans les pays du Nord et en Italie.
- Après un faible premier trimestre (-19,4%), les ventes en **Amérique du Sud** ont progressé au deuxième trimestre sur l'ensemble de la zone notamment au Brésil dans le domaine des lignes aériennes, aboutissant à un recul limité à -2,4% sur le semestre.
- **La zone Moyen-Orient/Afrique** s'inscrit en croissance organique grâce à la hausse des investissements des opérateurs d'énergie au Maroc (y compris ventes de transformateurs) et au Ghana.
- **En Asie-Pacifique** (+0,6%), la croissance en Nouvelle-Zélande compense le recul en Chine.
- **L'Amérique du Nord** s'inscrit en baisse organique de -15,4% au premier semestre 2018 contre -24,8% au premier trimestre. Ce premier semestre est affecté d'une part, par un volume plus restreint des projets en 2018 qu'en 2017 et d'autre part, par les hausses de matières premières qui affectent le niveau de rentabilité. Un contrat en carnet relaiera cette insuffisance au second semestre 2018.

L'EBITDA de l'activité « Bâtiment et Territoires » s'établit au premier semestre à 52 millions d'euros ou 6,2% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 59 millions d'euros ou 6,7% en 2017. Les marges sont impactées notamment par la difficulté à répercuter les pressions inflationnistes. Les volumes pour le

bâtiment permettent d'en compenser les effets. En revanche, l'inflation et la baisse des volumes ont entraîné une baisse de marge des ventes aux opérateurs d'énergie.

Haute tension et Projets

L'activité Haute tension et Projets affiche un chiffre d'affaires de 379 millions d'euros soit 348 millions d'euros à cours de métaux constants au premier semestre 2018. Malgré la forte progression du chiffre d'affaires sur le deuxième trimestre 2018 (+ 52,9%), la croissance organique du semestre demeure négative à -19,6% (contre -30,5% au premier trimestre).

La performance en **haute tension sous-marine** s'inscrit en baisse organique de -18,6%. Cette baisse reflète un planning d'exécution des contrats qui était prévu en retrait et une moindre charge en câbles ombilicaux. Dans ce cadre, le déroulement opérationnel de ces projets a été optimal.

D'autre part, le Groupe a fait face au premier semestre au report de projets initialement prévus pour 2018 pour la seconde partie de l'année comme au décalage de certains contrats déjà en carnet.

En **haute tension terrestre**, après deux années de forte croissance, le segment fléchit et présente une réduction organique de -22,2% particulièrement marquée en Europe où l'activité avait bénéficié en 2017 d'un fort volume de sous-traitance interne correspondant à l'exécution de terminaisons sous-marines. L'EBITDA a été négativement impacté par des charges exceptionnelles d'une dizaine de millions d'euros, relativement à l'issue défavorable d'un contentieux judiciaire. Par ailleurs, la faiblesse des entrées en carnet du premier semestre 2018 laisse présager un niveau de charge faible pour le second semestre.

La situation est aussi difficile en Asie. Le chiffre d'affaires de l'usine de Yanggu demeure faible et les marges y sont très inférieures aux attentes. Dans ces conditions, le Groupe a enregistré au premier semestre la perte de valeur de cette activité au travers d'une dépréciation de ses actifs de 18 millions d'euros dans le domaine de la haute tension.

Enfin, la transformation de l'usine américaine de Goose Creek en site de fourniture de câbles sous-marins se déroule conformément au plan initial dans un contexte où la demande future se précise.

L'EBITDA du segment « Haute tension et Projets » atteint 36 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 62 millions d'euros en 2017. Elle passe ainsi de 14,0% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants à 10,4% en 2018. Hors l'effet exceptionnel de divers contentieux judiciaires, les marges de l'activité sous-marine sont en léger retrait du fait de volumes moindres et les marges de la haute tension terrestre sont impactés par une charge inférieure et un mix défavorable.

Le report de projets et d'exécution de contrats en carnet impactent la charge du second semestre et le Groupe a engagé des mesures de chômage partiel ou de réduction d'effectifs temporaire.

Télécommunication et Données

Le chiffre d'affaires de l'activité Télécommunication et Données s'élève à 283 millions d'euros et à 249 millions d'euros à cours de métaux constants, soit une réduction organique de -4,2% par rapport au premier semestre 2017.

Dans le domaine des activités **câbles et systèmes LAN**, le deuxième trimestre a été inférieur aux attentes. En Amérique du Nord, l'activité LAN est en recul de -9,6% mais en progression séquentielle (+8,3% par rapport au deuxième semestre 2017). L'activité sur les autres marchés (Europe et Amérique du Sud) est globalement stable mais dans un contexte de pression sur les coûts.

Le segment des **télécommunications spéciales** (sous-marines) affiche aussi une réduction organique de -22,0%. Il s'agit principalement d'une réduction des ventes aux opérateurs. Le Groupe constate une hausse de ses ventes pour « ROV » (robots de pilotage de véhicules sous-marins) liés aux cycles « Oil & Gas ».

En revanche, le marché **des infrastructures Telecom** confirme son potentiel. Les **ventes aux opérateurs de télécommunication** progressent de +1,7% en organique sur le premier semestre après un faible premier trimestre (-2,1%). L'Europe tire le mouvement grâce à son offre de câble à fibre optique « mono mode ». Les approvisionnements en fibre sont sécurisés, mais la capacité industrielle disponible ne permet pas de bénéficier pleinement de la demande. Le Groupe a décidé de procéder à un nouvel investissement d'environ 10 millions d'euros dans ce domaine.

Au premier semestre 2018, la marge d'EBITDA du segment « Télécommunications et Données » s'établit à 22 millions d'euros soit 8,8% du chiffre d'affaires à cours de métaux constants. En 2017 elle était de 37 millions d'euros et de 13,6% du chiffre d'affaires à cours de métaux constants. La faiblesse des volumes en LAN aux États-Unis et la réduction des marges sont à la source de ce recul. Les marges du segment infrastructures Telecom sont stables.

Industrie et Solutions

L'activité Industrie et Solutions présente un chiffre d'affaires de 705 millions d'euros au titre du premier semestre 2018 et à 589 millions d'euros à cours de métaux constants, soit une croissance organique de +1,1%.

Les ventes de harnais automobiles progressent de +4,1%, au rythme de la croissance des immatriculations en Europe et montrent une croissance à deux chiffres aux États-Unis, en phase avec un marché soutenu dans le domaine des camions. En Europe et en Afrique du Nord où les productions sont en cours de redéploiement entre les différentes usines, l'activité ne bénéficie pas encore d'un coût de production optimisé.

Les ventes des autres câbles industriels sont stables sur le semestre, comprenant une croissance de +5,4% séquentielle sur le deuxième trimestre. Le segment des transports en général et

des câbles robotique en Europe progressent de respectivement +3,5% et +10,8% sur le semestre, celui des ressources est toujours en recul (-12,2%).

Dans le domaine des **Transports** :

- La croissance est tirée par les câbles ferroviaires qui connaissent une croissance exceptionnelle (+29,3%). Les réalisations sont importantes en Europe notamment en France et en Allemagne. L'usine chinoise de Suzhou quant à elle continue de tirer parti de la demande soutenue de câbles pour train.
- Les ventes de câbles pour chantiers navals (segment off-shore) continuent de décliner (-21,2%) en raison du ralentissement des marchés sud-coréens et chinois qui impactent les marges. Les marges sont par ailleurs en érosion. Dans ces deux pays, des initiatives commerciales sont déployées pour diversifier les secteurs d'activité des sites concernés.

Dans le segment **Ressources**, la reprise se matérialise dans le domaine des câbles miniers (+3,8%) en Amérique du Nord, en Australie et au Chili. Cependant dans le secteur pétrolier, malgré les conditions économiques plus favorables que permet la hausse des prix du pétrole, les projets sont peu nombreux et le chiffre d'affaires est en retrait de -17,0%, affectant principalement les opérations sud-coréennes.

L'EBITDA du segment « Industrie et solutions » atteint 45 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 50 millions d'euros en 2017, soit respectivement 7,7% et 8,5% du chiffre d'affaires à cours de métaux constants. Les surcoûts temporaires associés aux transformations industrielles en cours en Europe dans le domaine des harnais pèsent sur le taux de rentabilité. Concernant les câbles industriels, l'impact négatif de l'*offshore* sur les résultats en Corée n'est pas compensé par la solide rentabilité de l'Europe et par les améliorations chez Amercable aux États-Unis.

Autres

Les ventes des autres activités, essentiellement des ventes externes de fils de cuivre affichent un chiffre d'affaires de 169 millions d'euros, à cours des métaux constants, en croissance organique de +21,2% par rapport au premier semestre 2017. Cette évolution est tirée par le Canada et la France.

L'EBITDA des activités autres est de -2 millions d'euros en 2018 contre 3 millions d'euros en 2017, après des coûts de structure centraux non affectés aux métiers.

2.3. AUTRES ÉLÉMENTS DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.3.1. Effet Stock Outil

Au 30 juin 2018, l'effet Stock Outil représente un produit de 9 millions d'euros contre un produit de 40 millions d'euros au 30 juin 2017. La variation est liée à une baisse modérée des

cours du cuivre depuis la fin de l'année 2017 ainsi qu'à un effet volume.

Pour mémoire, la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

2.3.2. Restructurations

Les charges de restructuration se sont élevées à 20 millions d'euros au premier semestre 2018 et restent stables par rapport au premier semestre 2017.

Au 30 juin 2018 comme au 30 juin 2017, la charge de 20 millions d'euros correspond au provisionnement des coûts sociaux, notamment en Europe ainsi qu'aux coûts ne pouvant pas être provisionnés conformément au référentiel IFRS.

2.3.3. Autres produits et charges opérationnels

Au 30 juin 2018, les autres produits et charges opérationnels représentent un gain de 21 millions d'euros composée principalement des éléments suivants :

- un produit net de cession du site industriel de Lyon de 44 millions d'euros,
- une charge de 18 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations corporelles individuelles au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Asie-Pacifique »,
- une charge de 3 millions d'euros correspondant principalement aux coûts des procédures civiles (liées aux enquêtes de concurrence locales) contre les entités opérationnelles locales sud-coréennes du Groupe Nexans ; lesdites procédures étant mentionnées dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 30 juin 2017, les autres produits et charges opérationnels étaient quasi nuls.

2.3.4. Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 31 millions d'euros sur le premier semestre 2018 contre 36 millions d'euros en 2017.

Le coût de l'endettement est en baisse à 22 millions d'euros à fin juin 2018 *versus* 33 millions d'euros au 30 juin 2017, en raison notamment du refinancement obligataire intervenu en 2017 et du remboursement obligataire de mars 2018 pour un nominal de 250 millions d'euros.

Les autres charges financières sont en hausse de 6 millions d'euros au premier semestre 2018 par rapport au premier semestre 2017, principalement du fait d'intérêts financiers relatifs à l'issue défavorable d'un contentieux judiciaire.

2.3.5. Impôts

En juin 2018, la charge d'impôts s'élève à 23 millions d'euros pour un résultat positif avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées de 59 millions d'euros. En juin 2017, la charge d'impôts s'élevait à 34 millions d'euros.

2.3.6. Principaux flux de trésorerie de la période

Le Groupe a dégagé une Capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 67 millions d'euros sur le premier semestre 2018.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 113 millions d'euros est liée à un effet de saisonnalité.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement correspondent à un décaissement de 53 millions d'euros sur le premier semestre 2018, correspondant pour l'essentiel au produit de cession du site industriel de Lyon net des investissements corporels de la période. Les flux de trésorerie liés au financement sont négatifs de 193 millions d'euros et se décomposent principalement :

- en 250 millions d'euros de remboursement d'emprunt obligataire,
- en 150 millions d'euros de tirage sur la ligne de crédit souscrite en juin et ayant vocation à servir de « prêt relais »,
- en 39 millions d'euros d'intérêts versés,
- en 32 millions d'euros de dividendes versés, et
- en 24 millions d'euros de rachat d'actions propres.

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est négative de 318 millions d'euros et la trésorerie nette à fin juin 2018 s'établit à 475 millions d'euros (dont 483 millions d'euros de trésorerie active et 8 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

2.3.7. Bilan

Au 30 juin 2018, le total Bilan du Groupe s'établit à 4 986 millions d'euros, en baisse de 96 millions d'euros par rapport à un total Bilan de 5 082 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs non courants s'élèvent à 1 782 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 1 767 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme) est en croissance de 94 millions d'euros entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018.
- La dette nette augmente de 202 millions d'euros passant de 332 millions d'euros à fin d'année dernière à 534 millions d'euros au 30 juin 2018.
- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de retraites et assimilés, baissent de 30 millions d'euros au 30 juin 2018 par rapport au 31 décembre 2017, pour s'établir à 530 millions d'euros. Les variations les plus significatives sont liées aux provisions pour restructurations et aux provisions pour engagement de retraites.
- Les capitaux propres s'élèvent à 1 418 millions d'euros au 30 juin 2018, par rapport à 1 468 millions d'euros au 31 décembre 2017.

3. Facteurs de risque et principales incertitudes

Une description détaillée de ces facteurs de risque relatifs à l'activité de Nexans figure dans le Document de référence 2017 au chapitre 3.1 «Facteurs de risque» et à la Note 17 «Passifs éventuels, litiges» des comptes semestriels résumés au 30 juin 2018.

Nexans considère que les principaux risques identifiés dans le Document de référence 2017 n'ont pas évolué de manière significative.

La matérialisation des risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Nexans peut être exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

Outre les facteurs de risques figurant au chapitre 3.1 et les éléments majeurs d'incertitudes détaillés au chapitre 1.8 «Orientations et perspectives» du Document de référence 2017, les principales incertitudes pour le second semestre 2018 et pour le plan stratégique 2018-2022 «*Paced for Growth*» du Groupe sont liés (i) à l'environnement géopolitique et macroéconomique, (ii) aux changements possibles dans les tendances de marché, et (iii) aux risques d'exécution. Elles comprennent notamment :

- L'incertitude relative à l'environnement économique et politique en Europe, y compris les conséquences possibles du Brexit qui pourraient conduire à une croissance plus faible ;
- L'impact des politiques commerciales protectionnistes (déclenchées notamment par le gouvernement américain actuel), ainsi que les pressions croissantes pour augmenter les exigences de contenu local ;
- L'instabilité géopolitique, y compris les embargos au Qatar et en Iran, l'instabilité politique en Libye et en Côte d'Ivoire, ainsi que les tensions persistantes au Liban, dans le golfe arabo-persique et dans la péninsule coréenne ;
- La situation politique et économique incertaine en Amérique du Sud, en particulier au Brésil, qui affecte le marché de la construction et les grands projets d'infrastructure dans la région, ainsi que la volatilité des taux de change et le risque accru de défaillance des clients ;
- Les changements soudains des prix des métaux non ferreux qui peuvent avoir une incidence sur les habitudes d'achat des clients à court terme ;

- Une baisse marquée des cours des métaux non-ferreux se traduisant par une perte de valeur du Stock-Outil : celle-ci n'ayant pas d'impact cash ni d'impact sur la marge opérationnelle mais ayant un impact en résultat net ;
- L'impact des pressions inflationnistes croissantes, notamment sur les coûts des matières premières (résines, acier, etc.) et les coûts de main d'œuvre qui peuvent affecter la compétitivité en fonction de la capacité à les répercuter sur les prix de vente aux clients ;
- L'impact des variations de change sur la conversion des états financiers des filiales du Groupe situées en dehors de la zone euro ;
- La pérennité des taux de croissance élevés et/ou la pénétration du marché dans les segments liés au développement des énergies renouvelables (parcs éoliens et solaires, interconnexions etc.) ;
- La rapidité et l'ampleur de la reprise sur le marché du LAN aux États-Unis et la capacité du Groupe à saisir les opportunités liées au développement très rapide des centres de données ;
- Le risque que la croissance soutenue attendue sur les marchés de l'automobile en Amérique du Nord et sur le marché des véhicules électriques dans le monde ne se concrétise pas ;
- La capacité du Groupe à s'adapter aux évolutions des investissements des clients de l'Oil & Gas dans l'exploration et la production en réaction aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz ;
- Le risque que certains programmes destinés à améliorer la compétitivité du Groupe tels que les programmes de *design to cost*, les réductions des coûts fixes, les programmes de R&D et d'innovation, ou certains plans de développement commercial ciblant de nouveaux marchés, connaissent des retards pouvant résulter de la vitesse de transfert de technologie pour obtenir des qualifications de clients, ou qui ne répondent pas entièrement à leurs objectifs ;
- Le risque de retard ou d'accélération de l'attribution ou de l'entrée en vigueur des contrats de câbles sous-marins, ce qui peut soit perturber la planification ou entraîner des capacités inutilisées, soit engendrer une utilisation exceptionnelle des capacités au cours d'une année donnée ;

- Les risques inhérents à l'exécution de grands projets clés en main de câbles haute tension sous-marins. Ceux-ci pourraient être exacerbés dans les années à venir, car cette activité devient de plus en plus concentrée et centrée sur un petit nombre de projets à grande échelle (Béatrice, Nordlink, NSL, East Anglia One et DolWin6, qui sera le premier contrat de fourniture et d'installation de câbles à isolation extrudée HVDC), entraînant un taux d'utilisation élevé des capacités des usines concernées ;
- Les risques inhérents associés aux grands projets d'investissement, en particulier le risque de retard dans leur réalisation. Ces risques concernent notamment la construction d'un nouveau navire de pose de câbles sous-marins et l'extension de l'usine de Goose Creek en Amérique du Nord pour augmenter la production de câbles haute tension sous-marins, deux projets qui seront déterminants pour l'atteinte des objectifs 2022.

4. Transactions avec les parties liées

La Société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative au cours du premier semestre 2018 par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2017 (Note 29 des comptes consolidés au 31 décembre 2017 et liste des conventions et engagements réglementés poursuivis au cours de l'exercice 2017, conclus au

cours de l'exercice 2017 et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de mai 2018 et conclus au cours de l'exercice 2018 et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de mai 2018).





États financiers consolidés résumés

Premier semestre 2018

Compte de résultat consolidé	12
État du résultat global consolidé	13
État de la situation financière consolidée	14
Variation des capitaux propres consolidés	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	18
Notes annexes :	
Note 1. Principes comptables	19
Note 2. Principaux événements	23
Note 3. Changements de méthodes comptables : IFRS 9 et IFRS 15	24
Note 4. Segments opérationnels	27
Note 5. Chiffre d'affaires	29
Note 6. Autres produits et charges opérationnels	29
Note 7. Dépréciations d'actifs nets	30
Note 8. Autres produits et charges financiers	30
Note 9. Impôts sur les bénéfices	30
Note 10. Résultats par action	32
Note 11. <i>Goodwill</i>	32
Note 12. Capitaux propres	33
Note 13. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	34
Note 14. Provisions	35
Note 15. Endettement net	36
Note 16. Instruments dérivés	37
Note 17. Passifs éventuels, litiges	38
Note 18. Événements postérieurs à la clôture	39

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1.B.a et 4	3 282	3 206
Effet du cours des métaux ⁽¹⁾		(1 081)	(870)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX DES MÉTAUX CONSTANTS⁽¹⁾	1.B.a, 4 et 5	2 201	2 336
Coût des ventes		(2 912)	(2 756)
Coût des ventes à prix métal constant ⁽¹⁾		(1 832)	(1 886)
MARGE BRUTE		370	450
Charges administratives et commerciales		(236)	(260)
Frais de R&D		(52)	(50)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽¹⁾	4	82	140
Effet Stock Outil ⁽²⁾		9	40
Autres produits et charges opérationnels ⁽³⁾	6	21	0
Coûts de restructuration	14	(20)	(20)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		0	2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		91	162
Coût de l'endettement financier (net)		(22)	(33)
Autres produits et charges financiers	8	(9)	(3)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		59	126
Impôts sur les bénéfices	9	(23)	(34)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		36	92
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		36	92
■ dont part du Groupe		40	91
■ dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(3)	1
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	10		
■ résultat de base par action		0,92	2,21
■ résultat dilué par action		0,90	1,97

(1) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(3) Comme détaillé en Notes 6 et 7, les autres produits et charges opérationnels incluent notamment un produit net de cession de 44 millions d'euros, ainsi que -18 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets en 2018.

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		36	92
Éléments recyclables		(38)	(75)
■ dont différences de conversion		(2)	(87)
■ dont couverture des flux de trésorerie		(36)	12
Impôts sur éléments recyclables	9.B	10	(4)
Éléments non recyclables		(0)	15
■ dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(1)	-
■ dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		0	15
■ dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non recyclables	9.B	(0)	(2)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(28)	(66)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		8	26
■ dont part du Groupe		11	27
■ dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(3)	(1)

État de la situation financière consolidée

ACTIFS

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾
<i>Goodwill</i>	11	244	236
Immobilisations incorporelles		123	127
Immobilisations corporelles		1 153	1 129
Participations dans les entreprises associées		40	40
Impôts différés actifs		145	135
Autres actifs non courants		77	100
ACTIFS NON COURANTS		1 782	1 767
Stocks et en-cours		1 195	1 107
Actifs sur contrats		136	134
Clients et comptes rattachés		1 151	1 033
Instruments dérivés courants	16	49	59
Autres actifs courants		190	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	483	805
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 204	3 315
TOTAL DES ACTIFS		4 986	5 082

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾
Capital, primes, résultat et réserves		1 353	1 367
Autres composantes des capitaux propres		23	52
Capitaux propres - part du Groupe		1 376	1 419
Intérêts ne donnant pas le contrôle		42	48
CAPITAUX PROPRES	12	1 418	1 468
Provisions pour retraite et engagements assimilés	13	371	387
Provisions (non courant)	14 et 17	94	94
Emprunts obligataires convertibles	15	-	267
Autres dettes financières (non courant)	15	455	451
Instruments dérivés (non courant)	16	0	3
Impôts différés passifs		105	102
PASSIFS NON COURANTS		1 025	1 304
Provisions (courant)	14 et 17	65	79
Dettes financières (courant)	15	562	420
Passifs sur contrats		143	165
Instruments dérivés (courant)	16	31	36
Fournisseurs et comptes rattachés		1 417	1 280
Autres passifs courants		326	331
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 543	2 310
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 986	5 082

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation ⁽⁴⁾	Capital émis	Primes	Actions propres
1^{ER} JANVIER 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	43 411 421	43	1 601	-
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions	(224 489)	-	-	(11)
Plans d'options sur actions réservés au personnel :				
■ valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-
■ sommes reçues de l'émission d'actions	24 570	0	1	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
30 JUIN 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	43 211 502	43	1 602	(11)
1^{ER} JANVIER 2018 ⁽²⁾	43 412 614	43	1 605	(4)
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions	(702 336)	-	-	(24)
OCEANE	12	0	-	-
Plans d'actions et d'options sur actions réservés au personnel :				
■ valeur des services rendus par le personnel ⁽³⁾	-	-	-	-
■ sommes reçues de l'émission d'actions	13 734	0	1	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
30 JUIN 2018	42 724 024	44	1 606	(27)

(1) Les retraitements des comptes consolidés au 1^{er} janvier 2017 et 30 juin 2017 sont présentés en **Note 3**.

(2) Les résultat et réserves consolidés au 1^{er} janvier 2018 intègrent les effets de l'application de la norme IFRS 9 comme décrit en **Note 3**, et de la norme IFRS 15 pour -5 millions d'euros.

(3) Y compris une charge de -2 million d'euros liée au plan Act 2018.

(4) Au 30 juin 2018, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 508 437 actions émises diminuées des 784 413 actions propres détenues.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
(396)	(3)	163	1 409	57	1 466
91	-	-	91	1	92
13	9	(86)	(64)	(2)	(66)
104	9	(86)	27	(1)	26
(22)	-	-	(22)	(1)	(23)
-	-	-	-	-	-
-	-	-	(11)	-	(11)
4	-	-	4	-	4
0	-	-	1	-	1
1	-	2	3	(9)	(6)
0	-	0	0	0	0
(309)	6	79	1 411	46	1 457
(286)	17	36	1 411	47	1 458
40	-	-	40	(3)	36
0	(27)	(2)	(28)	0	(28)
40	(27)	(2)	11	(3)	8
(30)	-	-	(30)	(2)	(32)
-	-	-	-	-	-
-	-	-	(24)	-	(24)
(0)	-	-	(0)	-	(0)
7	-	-	7	-	7
-	-	-	1	-	1
-	-	-	-	-	-
0	(0)	0	0	-	0
(270)	(11)	34	1 376	42	1 418

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Résultat net		36	92
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		89	72
Coût de l'endettement financier (brut)		24	35
Effet Stock Outil ⁽¹⁾		(9)	(40)
Charge/(produit) d'impôts exigible et différés		23	34
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	6	(44)	-
Autres retraitements ⁽²⁾		(52)	(12)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽³⁾		67	182
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement ⁽⁴⁾		(112)	(215)
Impôts versés		(24)	(28)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(1)	(4)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(137)	(247)
FLUX DE TRÉSorerIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		(70)	(65)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		47	4
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(82)	(70)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(6)	(7)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(12)	(6)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		-	-
FLUX DE TRÉSorerIE D'INVESTISSEMENT		(53)	(79)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSorerIE APRÈS INVESTISSEMENT		(123)	(144)
Émissions (remboursements) d'emprunts ⁽⁵⁾	15	(99)	(86)
■ dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2012-2018		(250)	-
■ dont l'émission obligataire 2017-2024		-	199
■ dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2007-2017		-	(350)
Augmentations (réductions) de capital en espèces ⁽⁶⁾		(23)	(10)
Intérêts financiers versés		(39)	(52)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(32)	(22)
FLUX DE TRÉSorerIE DE FINANCEMENT		(193)	(170)
Incidence des variations des taux de change		(2)	(10)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE		(318)	(324)
TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15	794	1 016
TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE À LA FIN DE L'EXERCICE	15	475	692
■ dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		483	700
■ dont Concours bancaires courants - Passif		(8)	(8)

(1) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(2) Pour le premier semestre 2018, on relève principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraites, restructuration) pour -39 millions d'euros, l'annulation de la variation liée à la juste valeur des dérivés métaux et change pour -24 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 7 millions d'euros. Pour le premier semestre 2017, on relevait principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraites, restructuration) pour -36 millions d'euros, ainsi que l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métaux et change pour 24 millions d'euros.

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de 28 millions d'euros au 30 juin 2018 et de 34 millions d'euros au 30 juin 2017), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(4) Le Groupe a cédé des créances fiscales pour 20 millions d'euros au cours du premier semestre 2018 (9 millions d'euros au cours du premier semestre 2017). Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers.

(5) Sur le premier semestre 2018, le montant comprend notamment le remboursement partiel des OCEANE 2019 pour 6 millions d'euros voir Note 15.

(6) Au cours du premier semestre 2018, le Groupe a racheté 784 413 actions propres pour un décaissement de -24 millions d'euros (contre 224 489 actions propres générant un décaissement de -11 millions d'euros au cours du premier semestre 2017).

Notes annexes

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans S.A. (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris La Défense Cedex, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2018.

Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr
L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2018 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes et interprétations applicables

au 1^{er} janvier 2018, détaillées en **Note 1.B** ci-dessous, et à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.C** ci-dessous.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne :

- amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines » ;
- IFRS 16 « Contrats de location ».

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2015-2017 ;
- amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts long-terme dans les entreprises associées et coentreprises ».

Le Groupe procède actuellement aux analyses des impacts de ces textes dans le cadre de ses travaux de transition. Ainsi, les travaux sont en cours sur les conséquences de l'application d'IFRS 16 sur les contrats de location. Le chiffrage des effets des changements à opérer sera réalisé au cours du second semestre 2018.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2018, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et *goodwill* (voir **Note 7** et **Note 11**) ;
- les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 9**) ;
- les marges à terminaison et pourcentages d'avancement sur les contrats à long terme ;
- l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 13**) ;
- les provisions et passifs éventuels (voir **Note 14** et **Note 17**) ;
- la valorisation des instruments dérivés et la qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 16**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue et servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. NOUVELLES NORMES APPLIQUÉES

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients ». Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », ainsi que toutes les interprétations qui s'y rattachent. La norme IFRS 15 s'applique à l'ensemble des produits liés à des contrats conclus avec des clients, sauf si de tels contrats devaient être couverts par d'autres normes dédiées.
- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016 ;
- amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » ;
- IFRIC 22 « Paiements d'avance sur transactions en devises ».

Ces publications, hors les normes IFRS 15 et IFRS 9 évoquées ci-après, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Application de la norme IFRS 15

En conséquence de l'application de la norme IFRS 15, le paragraphe « a. Chiffre d'affaires » de la **Note 1.E** des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est remplacé par le paragraphe « Chiffre d'affaires » suivant :

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA) au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients.

Les activités principales du Groupe comprennent la vente de câbles produits dans les usines du Groupe ainsi que des prestations d'installation de ces câbles. Les câbles sont vendus soit séparément via des contrats dédiés avec les clients (ci-après « ventes de marchandises ou biens »), soit ensemble avec des prestations d'installation dans des contrats regroupant à la fois la vente de câbles et de services d'installation (ci-après « contrats de biens et services »).

Conformément à la norme IFRS 15, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque le contrôle des marchandises, biens ou services est transféré au client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, les produits comptabilisés au titre des contreparties promises aux clients tiennent compte de la composante financement liée aux impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Ventes de marchandises ou biens

Les contrats clients portant sur les ventes de marchandises et biens incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien ou de la marchandise.

Le montant des ventes de marchandises ou biens comptabilisé en chiffre d'affaires à un moment précis correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Il comprend certaines contreparties variables, notamment liées aux remises, rabais et ristournes, qui sont évaluées selon la méthode de la valeur attendue ou la méthode du montant le plus probable en fonction des spécificités des contrats concernés.

Par ailleurs, la livraison du bien ou de la marchandise correspondant également au moment où le Groupe obtient un droit inconditionnel au paiement, la contrepartie des ventes

comptabilisées est présentée en « Clients et comptes rattachés » à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Contrats de biens et services

Les contrats portant à la fois sur des ventes de biens et sur des prestations de services liés à l'installation des câbles recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe. Ce sont des contrats spécifiquement négociés pour la construction et l'installation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Lorsque le client ne peut tirer parti de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en cours de production ou d'installation du fait des spécificités de conception et d'interdépendance dans le cadre du contrat, une seule obligation de performance est identifiée par contrat.

Par ailleurs, cette ou ces obligations de performance identifiées pour chaque contrat de biens et services sont considérées comme étant satisfaites en continu lorsque (i) l'actif ou l'ensemble d'actifs créé dans le cadre d'un contrat de biens et services est spécifique aux besoins de chaque client et ne peut être utilisé autrement, et que (ii) Nexans a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La mesure de la progression de la satisfaction de l'obligation de performance est basée sur les intrants, en fonction de l'avancement par les coûts, exclusion faite des inefficiences qui n'ont pas été anticipées et qui ne peuvent ainsi donner lieu à comptabilisation de chiffre d'affaires.

Comme pour les ventes de marchandises ou biens, le montant des ventes de biens et services comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant du produit évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles.

Pour chaque contrat de biens et services, le montant des produits comptabilisés est comparé à la somme des facturations intermédiaires (effectuées suite à l'obtention par le Groupe d'un droit inconditionnel au paiement) et des paiements partiels reçus sur ces contrats avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés (cf. paragraphe « Avances reçues des clients »). Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Actifs sur contrats » dans l'état de la situation financière consolidée, et si le solde est négatif en « Passifs sur contrats » au sein du même état.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes dans le compte de résultat, et est présentée en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans l'état de la situation financière consolidée.

Avances reçues des clients

Le Groupe peut être amené à percevoir des paiements partiels de la part de ses clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, autrement dit recevoir des avances de la part des clients. Conformément à IFRS 15, ces avances sont comptabilisées en « Passifs sur contrats », sauf dans le cas d'un contrat de biens et services pour lequel le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés comparé à la

somme des pertes comptabilisées, des facturations intermédiaires et des soldes d'avances reçues du client correspond à un actif. En ce cas, le solde des avances reçues des clients est classé en moins du poste « Actifs sur contrats ».

Comme pour la comptabilisation des contreparties promises par le client, le Groupe tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à prix des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à prix du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces prix de référence sont fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (prix de référence inchangés pour le premier semestre 2018, les exercices 2017 et 2016).

Application de la norme IFRS 9

En conséquence de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », à compter de l'exercice 2018, les modifications suivantes sont apportées aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Ajout du paragraphe « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global » qui suit dans la **Note 1.F** ;
- Remplacement du paragraphe « e. Créances clients et autres débiteurs » de la **Note 1.F** par le paragraphe « Créances clients et autres débiteurs » plus bas.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global concernent les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour chaque titre, le choix est fait de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur soit en compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale et est irrévocable.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à

court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues.

Le Groupe a établi une matrice de taux de provisionnement tenant compte des risques pays, des probabilités de défaut constatées ainsi que des pertes attendues en cas de défaut. La base de calcul de la provision intègre par ailleurs les garanties contractées sur les créances.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Comme pour la méthode précédente, la valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépré-

ciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces méthodes de dépréciation s'appliquent également aux « Actifs sur contrats » figurant au bilan.

C. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur l'exercice, comme les fusions par exemple.

- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

Note 2. Principaux évènements

A. GOUVERNANCE

Lors de la réunion du 18 mars 2018, le Conseil d'Administration de Nexans a été informé de la volonté d'Arnaud Poupart-Lafarge, Directeur Général du Groupe, de cesser au plus vite ses fonctions pour des raisons personnelles. À la demande du Conseil d'Administration, Arnaud Poupart-Lafarge a accepté d'assurer une période de transition jusqu'au 30 septembre 2018 au plus tard.

Le Conseil d'Administration de Nexans, réuni sous la Présidence de Georges Chodron de Courcel, a demandé, conformément au plan de succession et en plein accord avec Arnaud Poupart-Lafarge, à Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint d'accompagner la transition, dans le cadre de responsabilités élargies. Ce dernier poursuivra aux côtés du Directeur Général la mise en œuvre du plan stratégique «*Paced for Growth*».

Le Conseil d'Administration a décidé de lancer parallèlement un processus de recrutement interne et externe afin de choisir dans les meilleurs délais un nouveau directeur général. Ce processus de recrutement a été finalisé début juillet cf. **Note 18**.

B. REMBOURSEMENT D'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 a été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 261 millions d'euros, coupons courus inclus.

C. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL

Le Conseil d'administration du 22 novembre 2017, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 11 mai 2017, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2018, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. Il s'agit de la huitième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite «à effet de levier» similaire à la formule proposée lors des opérations 2010, 2012, 2014 et 2016, permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights*. Les salariés ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement en actions de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 7 et 22 mai 2018, assortie d'une période de rétractation du 21 juin au 26 juin 2018. Le prix de souscription a été fixé le 20 juin 2018 à 29,87 euros (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date). Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018 pour 496 477 actions cf. **Note 18**.

Note 3. Changements de méthodes comptables : IFRS 9 et IFRS 15

Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a appliqué les normes IFRS 15 de manière rétrospective complète et IFRS 9 de manière rétrospective sans publication de comptes comparatifs.

EFFETS DE L'APPLICATION D'IFRS 15

Les principaux effets d'IFRS 15 sont liés à la mesure de l'avancement des contrats de biens et services (anciennement contrats de construction) et aux changements de présentation de l'état de la situation financière consolidée.

Auparavant, la mesure de l'avancement était déterminée sur la base de critères physiques. Désormais, l'avancement de la totalité des contrats de biens et services est mesuré sur les intrants, à savoir l'avancement des coûts.

Le Groupe a opté pour une application rétrospective complète de la norme IFRS 15. Cependant, la différence sur le résultat entre les deux mesures d'avancement étant non significative pour le premier semestre 2017 comme pour l'exercice 2017, la totalité de la différence entre les deux mesures d'avancement est donc directement présentée au sein du poste « Capital, primes, résultat et réserves » dans l'état de la situation financière consolidée et la variation des capitaux propres consolidés.

Les conséquences de l'application d'IFRS 15 sur les comptes déjà publiés sont présentées plus bas.

Les impacts non présentés sur le compte de résultat consolidé pour le premier semestre comparatif 2017 sont les suivants :

- 6 millions d'euros sur le chiffre d'affaires à prix métal constant ;
- -1 million d'euros sur le résultat net.

Dans l'état de l'état de la situation financière consolidée, les postes « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Dettes sur contrats de construction » disparaissent pour laisser place aux postes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » :

- Les postes « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (ce dernier étant inclus sur la ligne « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée) concernaient uniquement les contrats de biens et services, et correspondaient au montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, classés à l'actif si le solde était positif, au passif dans le cas contraire.

En outre, les paiements partiels reçus sur ces contrats y étaient intégrés au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

- Les nouveaux postes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » comprennent pour les contrats de biens et services le montant des produits comptabilisés comparé à la somme des facturations intermédiaires (effectuées suite à l'obtention par le Groupe d'un droit inconditionnel au paiement) et des paiements partiels reçus sur ces contrats avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés (avances reçues des clients).
- Les pertes à terminaison sont désormais présentées en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans l'état de la situation financière consolidée. Le Groupe n'avait pas comptabilisé de perte à terminaison ni au 1^{er} janvier 2017 ni au 31 décembre 2017.
- Par ailleurs, les avances reçues des clients ne sont plus classées dans la ligne « Fournisseurs et comptes rattachés » pour les contrats de vente de biens, et dans la ligne supprimée « Dettes sur contrats de construction » pour les contrats de biens et services, mais sont pris en compte dans la détermination des « actifs et passifs sur contrats ».

EFFETS DE L'APPLICATION D'IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers » et s'articule autour de trois phases : « Classification et évaluation des actifs financiers », « Dépréciation » et « Comptabilité de couverture ».

Les deux premières phases sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour la troisième phase « Comptabilité de couverture », le Groupe continue d'appliquer les dispositions d'IAS 39.

Le Groupe a appliqué rétrospectivement IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, sans retraitement des états financiers comparatifs, et a ainsi mis en œuvre les changements de modalités de dépréciation des créances commerciales et de traitement comptable des titres de participation non consolidés.

Classification et évaluation des actifs financiers

IFRS 9 modifie les grandes catégories d'actifs financiers. Elle offre notamment la possibilité de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers soit dans le compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale de chaque actif et est irrévocable.

Les titres de participation non consolidés détenus par Nexans,

présentés en « Titres disponibles à la vente » au sein du poste « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée, ont été revus : l'analyse menée par le Groupe a conduit à classer au 1^{er} janvier 2018 pour 20 millions d'euros de titres en juste valeur par résultat et pour 3 millions d'euros en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Dépréciation des créances commerciales

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes de crédit attendues (qui remplace le modèle de dépréciation d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées). Les créances non échues sont désormais intégrées à la base de calcul de provision pour dépréciation des créances clients.

La comptabilisation de l'application rétrospective de ce principe se traduit par une diminution des capitaux propres d'ouverture

au 1^{er} janvier 2018 pour un montant de 9 millions d'euros (net d'impôt), dont 8 millions d'euros en part du Groupe, et du poste « Créances et comptes rattachés » pour 10 millions d'euros.

RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS 2017

La norme IFRS 9 étant appliquée de manière rétrospective sans modification des états financiers comparatifs, conformément à l'option prévue par la norme, seuls les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur les états financiers du 31 décembre 2017 sont présentés ci-après.

En l'absence d'effets sur les comptes de résultat consolidé, état du résultat global et tableau des flux de trésorerie consolidés, ces états ne sont pas présentés.

Retraitement de l'état de la situation financière consolidée - ACTIFS

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Changement de principes comptables de la reconnaissance du revenu	31 décembre 2017 retraité
<i>Goodwill</i>	236	-	236
Immobilisations incorporelles	127	-	127
Immobilisations corporelles	1 129	-	1 129
Participations dans les entreprises associées	40	-	40
Impôts différés actifs	135	-	135
Autres actifs non courants	100	-	100
ACTIFS NON COURANTS	1 767	-	1 767
Stocks et en-cours	1 107	-	1 107
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	199	(199)	-
Actifs sur contrats	-	134	134
Clients et comptes rattachés	1 033	-	1 033
Instruments dérivés	59	-	59
Autres actifs courants	177	-	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	805	-	805
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	0	-	0
ACTIFS COURANTS	3 380	(65)	3 315
TOTAL DES ACTIFS	5 147	(65)	5 082

Retraitement de l'état de la situation financière consolidée - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	31 décembre 2017 retraité
Capital, primes, résultat et réserves	1 372	(5)	1 367
Autres composantes des capitaux propres	52	0	52
Capitaux propres - part du Groupe	1 424	(4)	1 419
Intérêts ne donnant pas le contrôle	48	-	48
CAPITAUX PROPRES	1 472	(4)	1 468
Provisions pour retraite et engagements assimilés	387	-	387
Provisions (non courant)	94	-	94
Emprunts obligataires convertibles	267	-	267
Autres dettes financières (non courant)	451	-	451
Instruments dérivés (non courant)	3	-	3
Impôts différés passifs	103	-	102
PASSIFS NON COURANTS	1 305	-	1 304
Provisions (courant)	79	-	79
Dettes financières (courant)	419	-	420
Dettes sur contrats de construction	163	(163)	-
Passifs sur contrats	-	165	165
Instruments dérivés (courant)	36	-	36
Fournisseurs et comptes rattachés	1 342	(62)	1 280
Autres passifs courants	331	-	331
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	0	-	0
PASSIFS COURANTS	2 370	(60)	2 310
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	5 147	(65)	5 082

Retraitement de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1^{ER} JANVIER 2017 PUBLIÉ	43 411 421	43	1 601	-	(392)	(3)	163	1 412	57	1 469
Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	-	-	-	-	(4)	-	0	(3)	-	(3)
1^{ER} JANVIER 2017 RETRAITÉ	43 411 421	43	1 601	-	(396)	(3)	163	1 409	57	1 466
30 JUIN 2017 PUBLIÉ	43 211 502	43	1 602	(11)	(304)	6	79	1 415	46	1 461
Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	-	-	-	-	(5)	-	0	(4)	-	(4)
30 JUIN 2017 RETRAITÉ	43 211 502	43	1 602	(11)	(309)	6	79	1 411	46	1 457

Note 4. Segments opérationnels

La segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été révisée en 2018 à la suite du plan stratégique 2018-2022 « *Paced for Growth* », afin de refléter sa nouvelle organisation et la façon dont le Management suit la performance du Groupe.

Les nouveaux segments opérationnels structurent désormais l'information présentée mensuellement au *Management Board*⁽¹⁾, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la marge opérationnelle. Les informations sectorielles comparatives au titre du premier semestre 2017 ont été retraitées afin de présenter ces informations selon le nouveau découpage sectoriel en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2018.

Le Groupe retient désormais en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- « **Bâtiment & Territoires** » : ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes/réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.
- « **Haute Tension & Projets** » : ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- « **Télécommunications & Données** » : ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique *plug-and-play*. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.

- « **Industrie & Solutions** » : ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique « Autres » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres » il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 93% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (90% au 30 juin 2017).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de -7 millions d'euros au 30 juin 2018. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

Il est précisé que la définition de nouveaux segments à reporter n'a pas d'impact sur les informations par pays principaux.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, telles qu'amendées par la **Note 1.B** plus haut.

(1) Le Management Board de Nexans est présidé par le Directeur Général et a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1 ^{er} semestre 2018 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunications & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 374	379	283	705	541	3 282
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	846	348	249	589	169	2 201
Marge opérationnelle	28	16	16	28	(7)	82
Dotations aux amortissements	(24)	(20)	(5)	(17)	(5)	(71)
Dotations aux dépréciations/reprises de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	0	(18)	0	0	0	(18)

1 ^{er} semestre 2017 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunications & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	1 326	479	298	691	412	3 206
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	883	446	270	587	149	2 336
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2018	832	431	254	575	144	2 236
Marge opérationnelle	33	43	31	33	(1)	140
Dotations aux amortissements	(26)	(19)	(5)	(17)	(4)	(71)
Dotations aux dépréciations/reprises de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	0	(1)	0	0	0	(1)

Le Management Board et le Management Council analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1 ^{er} semestre 2018 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	553	427	354	1 947	3 282
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants ⁽¹⁾	337	381	323	1 160	2 201

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant individuellement pas plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1 ^{er} semestre 2017 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	532	421	436	1 817	3 206
Chiffre d'affaires net à des métaux constants ⁽¹⁾	352	377	408	1 199	2 336
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2018 ⁽¹⁾	352	377	390	1 117	2 236

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant individuellement pas plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2018 ou au premier semestre 2017.

Note 5. Chiffre d'affaires

La désagrégation du chiffre d'affaires du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

1^{er} semestre 2018 <i>Chiffre d'affaires (en millions d'euros)</i>	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunications & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	846	48	249	589	169	1 901
Obligations de performance remplies progressivement	-	300	-	-	-	300
CHIFFRE D'AFFAIRES NET À PRIX DES MÉTAUX CONSTANTS	846	348	249	589	169	2 201

1^{er} semestre 2017 <i>Chiffre d'affaires (en millions d'euros)</i>	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunications & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	883	55	270	587	149	1 944
Obligations de performance remplies progressivement	-	391	-	-	-	391
CHIFFRE D'AFFAIRES NET À PRIX DES MÉTAUX CONSTANTS	883	446	270	587	149	2 336

Note 6. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Dépréciations d'actifs nets	7	(18)	(1)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		0	1
Plus et moins-value de cession d'actifs		44	(0)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(2)	-
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	17	(3)	0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		21	0

Sur le premier semestre 2018, les plus et moins-value de cession d'actifs comprennent la cession du site industriel de Lyon pour 44 millions d'euros.

Les charges comptabilisées sur le premier semestre 2018 correspondent principalement aux coûts des procédures civiles (liées aux enquêtes de concurrence locales) contre les entités opérationnelles locales sud-coréennes du Groupe Nexans ; lesdites procédures étant mentionnées dans la **Note 17**.

Note 7. Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2018, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période.

Cet exercice a conduit à comptabiliser sur le premier semestre 2018 une perte de valeur de 18 millions d'euros, concernant des immobilisations corporelles (voir également la **Note 6**).

Pour ce calcul, le Groupe a retenu des taux d'actualisation et de croissance à l'infini stables par rapport au 31 décembre 2017.

Conformément à la politique du Groupe, pour la clôture annuelle, la valorisation des *goodwill* du Groupe sera réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles ils sont affectés.

Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par la Direction du Groupe ainsi que sur les hypothèses présentées ci-avant.

Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une charge de dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur les immobilisations concernées.

Se référer également à la **Note 6** des états financiers consolidés du 31 décembre 2017 pour les tests réalisés et les analyses de sensibilité.

Note 8. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	0	1
Provisions	(0)	1
Pertes et gains de change (nets)	(1)	1
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(3)	(3)
Autres	(6)	(3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(9)	(3)

Note 9. Impôts sur les bénéfices

En 2018, la Société Nexans S.A. est la société mère d'un groupe fiscal de 10 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord, en Italie, en Corée du Sud et au Danemark).

A. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Résultat avant impôts	59	126
■ dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0	2
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	59	124
Taux d'imposition normal applicable en France (%) ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
(CHARGES) PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES	(20)	(43)
Incidence des :		
■ différences entre les taux d'impôt étrangers et français	3	12
■ changements de taux d'impôt de la période	0	(0)
■ effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	1	1
■ impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(5)	(5)
■ autres différences permanentes	(2)	1
(CHARGES) PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(23)	(34)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	39,18 %	27,69 %

(1) Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

B. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 30 juin 2018, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Gains / Pertes générés sur la période ⁽¹⁾	Recyclage en résultat sur la période ⁽¹⁾	Total des autres éléments du résultat global	30 juin 2018
Différences de conversion	(5)	1	-	1	(5)
Couverture des flux de trésorerie	(7)	7	2	10	3
IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS RECYCLABLES ⁽²⁾	(12)	8	2	10	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	0	N/A	0	0
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	48	(0)	N/A	(0)	48
Quote-part des entreprises associées	-	-	N/A	-	-
IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES	48	(0)	N/A	(0)	48

(1) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie, aux actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'aux flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période, sont présentés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres » dans la variation des capitaux propres consolidés.

(2) Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir Note 1.C et Note 1.F.k des états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

C. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON RECONNUS

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) s'élèvent respectivement à 456 et 468 millions d'euros 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. Ils correspondent pour l'essentiel à des déficits fiscaux reportables.

Note 10. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat dilué net par action dilué :

	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ⁽¹⁾	40	91
Charges sur obligations convertibles OCEANE, nettes d'impôts ⁽¹⁾	Relatif	(5)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ ⁽¹⁾	40	96
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE ⁽¹⁾	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	43 311 123	43 292 231
Nombre moyen d'instruments dilués	984 006	5 283 858
■ dont actions gratuites et de performance	984 006	1 014 736
■ dont options de souscription	-	15 961
■ dont obligations convertibles	Relatif	4 253 162
Nombre moyen d'actions dilués	44 295 129	48 576 089
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION		
■ Résultat de base par action ⁽²⁾	0,92	2,21
■ Résultat dilué par action ⁽²⁾	0,90	1,97

(1) En millions d'euros.
(2) En euros.

Note 11. Goodwill

L'évolution du *goodwill* au cours du premier semestre 2018 (244 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 236 millions d'euros au 31 décembre 2017) est liée :

- à l'acquisition de 100 % de la société Nexans Industry Solutions en janvier 2018, générant un *goodwill* de 8 millions d'euros,
- aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux *goodwill* du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australiennes (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2017. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le *goodwill* au 30 juin 2018, comme au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2017.

Note 12. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2018 de 43 508 437 actions entièrement libérées (43 494 691 actions au 31 décembre 2017), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a autorisé le 17 mai 2018 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 508 425 actions ordinaires constituant le capital de la société à la date de détachement du 22 mai 2018, a entraîné un décaissement d'un montant de 30 millions d'euros le 24 mai 2018.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avait autorisé le 11 mai 2017, la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action, mis en paiement le 19 mai 2017 pour un montant de 22 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2018, Nexans S.A. détient 784 413 actions propres. Au 31 décembre 2017, Nexans S.A. détenait 820 777 actions propres.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 30 juin 2018, il n'existe plus d'options de souscription d'actions en circulation. Sur le premier semestre 2018, 13 734 options de souscriptions d'actions ont été levées. Sur le premier semestre 2017, 24 570 options avaient été levées.

E. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2018, il existe 1 057 886 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 2,4% du capital (869 724 actions au 31 décembre 2017 donnant droit à 2,0% du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2018, une charge de 5 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 3 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat sur le premier semestre 2017).

F. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé sur 2018 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 actions nouvelles. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018 et a conduit à émettre 496 477 actions nouvelles pour un montant global de 14 millions d'euros.

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2018 pour un montant de 2 millions d'euros abondement compris, et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Note 13. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2018, les engagements et actifs de couverture de la France, la Suisse, l'Allemagne, du Canada et des États-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin au régime de retraite supplémentaire à prestations définies des Principaux Dirigeants pour les bénéficiaires étant à plus de sept ans de l'âge à compter duquel ils pourront liquider leurs droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale.

Cette décision du Conseil d'administration a amené la Société Nexans S.A. à mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à cotisations définies pour les membres du

Management Board qui ne bénéficieront plus du régime de retraite à prestations définies ainsi que pour ceux qui viendraient à rejoindre le Management Board à l'avenir. Des compensations ont été accordées au titre des droits accumulés dans le passé.

Cette évolution du régime de retraite a conduit le Groupe à enregistrer un gain en résultat de 12 millions d'euros sur le premier semestre 2018.

Principales hypothèses :

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

Taux d'actualisation	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2017
France	1,70%	1,70%	1,70%
Allemagne	1,70%	1,70%	1,70%
Suisse	0,70%	0,70%	0,60%
Canada	3,55%	3,55%	3,55%
États-Unis	3,85%	3,85%	4,35%

Évolution de la provision nette pour retraite et engagements assimilés :

(en millions d'euros)	2018	2017
PROVISION (ACTIF NET) AU 1^{ER} JANVIER	380	428
■ dont actif net d'engagement	(7)	(2)
■ dont provision nette d'engagement	387	430
Charge/(produit) reconnu en résultat	(2)	13
Charge/(produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(0)	(15)
Contributions et prestations payées	(15)	(15)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	-	(4)
PROVISION (ACTIF NET) AU 30 JUIN	363	407
■ dont actif net d'engagement	(8)	(3)
■ dont provision nette d'engagement	371	410

Note 14. Provisions

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2017	173	36	48	89
Dotations	13	6	5	2
Reprises (provisions utilisées)	(20)	(3)	(14)	(3)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(4)	(3)	(1)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(3)	0	(2)	(1)
AU 30 JUIN 2018	159	36	36	87

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux. Le cas échéant, conformément à la **Note 1.B** paragraphe « Chiffre d'affaires », elles intègrent les provisions sur les contrats de biens et services en cours, comptabilisées en tant que coûts des contrats correspondants.

Les charges de restructuration sont stables à 20 millions d'euros sur les premiers semestres de 2017 et 2018.

Au 30 juin 2018 comme au 30 juin 2017, la charge correspond au provisionnement de coûts sociaux, essentiellement en Europe, ainsi qu'à des coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS.

En 2018, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel, qui représentent un montant de 63 millions d'euros au 30 juin 2018 (se référer à la **Note 17**).

Note 15. Endettement net

Au 30 juin 2018, comme au 31 décembre 2017, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective stable.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017	Notes
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ - Non courant	448	447	15.B
OCEANE ⁽¹⁾ - Non courant	-	267	15.B
Autres emprunts non courants ⁽¹⁾	7	4	
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS	455	718	
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ - Courant	-	250	15.B
OCEANE ⁽¹⁾ - Courant	266	-	15.B
Emprunts courants et intérêts courants non échus	288	158	
Concours bancaires	8	11	
TOTAL EMPRUNTS COURANTS	562	419	
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 017	1 137	
Actifs financiers courants	-	-	
Trésorerie	(457)	(711)	
Equivalents de trésorerie	(26)	(94)	
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE	534	332	

(1) Hors intérêts courus non échus court terme.

Au 30 juin 2018, les « Emprunts courants » comprennent entre autres :

- Un tirage de 150 millions d'euros, effectué sur la ligne de crédit souscrite le 4 juin 2018 pour un montant de 250 millions d'euros et pour une période de cinq mois jusqu'au 4 novembre 2018. Cette ligne de crédit réalisée avec trois banques a pour vocation de servir de « prêt-relais », et sa documentation est identique à celle du crédit syndiqué long terme (voir **Note 15.C**).
Le tirage de 150 millions d'euros a été effectué le 12 juin 2018 pour une période initiale d'un mois et a été renouvelé le 12 juillet pour une période de trois mois.
- Un programme de cession de créances commerciales (programme dit *On Balance Sheet*) en euros mis en place par Nexans France depuis le deuxième trimestre 2010, dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 80 millions d'euros.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission ⁽³⁾	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire ⁽⁴⁾ (en euros)
OCEANE 2019	268	269	1 ^{er} janvier 2019	2,50 %	72,74
TOTAL OCEANE⁽¹⁾	268	269			
Émission obligataire 2021	250	250	26 mai 2021	3,25 %	N/A
Émission obligataire 2024	200	200	5 avril 2024	2,75 %	N/A
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES⁽²⁾	450	450			

(1) Dont intérêts courus court terme pour 2 millions d'euros.

(2) Dont intérêts courus court terme pour 2 millions d'euros.

(3) La valeur nominale à l'émission des OCEANE 2019 est basée sur le nombre d'obligations existant au 30 juin 2018, multiplié par le prix unitaire d'émission de 72,74 euros.

(4) Valeur de remboursement au pair. Le ratio de conversion est de 1,1250 action pour les OCEANE 2019.

En raison du rapprochement de leur maturité, les OCEANE 2019, à échéance le 1^{er} janvier 2019, ont été classées en dette financière courante au 30 juin 2018.

Les OCEANE 2019 prévoyaient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires le 1^{er} juin 2018 (1^{er} jour ouvré suivant). Ce droit n'a été que marginalement utilisé par les obligataires sur les OCEANE 2019 : seules 79 241 obligations sur un total de 3 780 588 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice de ce droit de remboursement anticipé au 1^{er} juin 2018, conduisant à comptabiliser un décaissement de 6 millions d'euros en contrepartie de la réduction de la dette.

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 a été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 261 millions d'euros coupons courus inclus.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024. Le prix d'émission représentait 100,00 % de la valeur nominale de l'obligation.

C. LIGNE DE CRÉDIT SYNDIQUÉ LONG-TERME

Le 14 décembre 2015, Nexans a signé une ouverture de crédit syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros pour une

période de cinq ans prolongeant ainsi son horizon d'accès à la liquidité jusqu'en 2020. Cette nouvelle facilité annule et remplace l'ouverture de crédit syndiqué signée par le Groupe en 2011 qui aurait été échue en décembre 2016.

Au 30 juin 2018, Nexans et ses filiales ont toujours accès à une ligne de crédit moyen terme s'élevant à 600 millions d'euros.

Ce contrat de crédit syndiqué, à échéance le 14 décembre 2020, est assorti de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,10 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé qui ne doit pas excéder 3,0.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la somme de la Marge opérationnelle et des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 30 juin 2018, comme au 31 décembre 2017, ces ratios sont largement respectés.

Note 16. Instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie	11	21
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie	17	47
Dérivés de change - Couverture économique	30	10
Dérivés de métaux - Couverture économique	3	3
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - ACTIF	60	81
PASSIF		
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie	15	26
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie	3	1
Dérivés de change - Couverture économique	11	11
Dérivés de métaux - Couverture économique	2	1
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - PASSIF	31	39

Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Note 17. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne. Le 12 juillet 2018, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté l'appel de Nexans France SAS et la Société, qui ont l'intention de faire appel de cette décision devant la Cour de Justice Européenne.

S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un des concurrents de Nexans faisant l'objet d'actions de suivi au Royaume-Uni en 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnés par la Commission européenne dont Nexans France SAS et la Société.

Aux États-Unis, le Département de la Justice (*Antitrust Division*) a clos en novembre 2015 son enquête menée dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain sans poursuites ni sanction à l'encontre des sociétés du Groupe Nexans, tout comme l'ont été précédemment les enquêtes initialement ouvertes au Japon, en Nouvelle Zélande et au Canada. De même, en Australie, le tribunal a décidé le 20 juillet 2016 de ne pas sanctionner la Société dans le cadre de l'enquête ouverte dans le même secteur par l'autorité de la concurrence australienne («ACCC»). L'ACCC n'a pas fait appel de cette décision.

À ce jour, les enquêtes de concurrence encore en cours dans ce secteur d'activités sont celles ouvertes en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement décrites ci-après) et au Brésil.

Par ailleurs, deux filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet de procédures et d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles d'énergie haute tension.

Comme précisé dans sa communication antérieure et dans les comptes consolidés, les filiales coréennes locales coopèrent avec les autorités de la concurrence en Corée («KFTC») dans le cadre d'enquêtes lancées entre 2013 et 2015 dans des segments hors haute tension. La KFTC a jugé huit de ces cas et suite à leur coopération, les filiales coréennes de Nexans ont été exonérées par la KFTC du paiement d'une amende pour sept de ces cas, et pour l'un de ces cas, la KFTC a accordé une réduction d'amende de 20%.

S'agissant de réclamations clients, suite aux décisions de la KFTC dans le cadre des procédures mentionnées ci-dessus ou antérieures à 2013, les filiales coréennes ont fait l'objet de six assignations par des clients. Dans le cadre des trois jugements rendus à ce jour, les filiales coréennes ont été condamnées à indemniser des clients pour des montants entre 200 milliers d'euros et 6 millions d'euros.

Des procédures ont également été ouvertes en Australie et en Espagne dans des domaines d'activités autres que ceux des câbles haute tension. La filiale australienne du groupe Olex Australia Pty Ltd est partie à une procédure engagée par l'ACCC à l'encontre des distributeurs et fabricants de câbles en Australie. La procédure se rapporte à des initiatives engagées en 2011 pour résoudre des inefficacités dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des clients d'Olex, distributeurs de câbles basse tension. L'ACCC alléguait des infractions au droit de la concurrence dans le cadre de ces initiatives. À l'issue d'un procès qui s'est déroulé en 2015 et 2016, le tribunal a émis son jugement en 2017 ne retenant pas les accusations de l'ACCC qui a dû rembourser une partie des frais de procédure encourus par Olex, y compris des honoraires d'avocats.

En Espagne, début juillet 2015, Nexans Iberia a reçu une demande d'information dans le cadre d'une enquête menée par les autorités de la concurrence espagnole («CNMC») portant sur le secteur câbles d'énergie basse et moyenne tension. Le 16 décembre 2016, Nexans Iberia et la Société, en qualité de maison mère de la société Nexans Iberia, ont été notifiées par la CNMC de l'ouverture d'une procédure formelle dans ce secteur d'activité. Le 24 novembre 2017, Nexans Iberia et la Société ont été notifiés de la décision de l'autorité de la Concurrence Espagnole («CNMC»), qui a conclu que Nexans Iberia a participé directement à une infraction aux lois espagnoles de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie basse et moyenne tension. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement de l'amende de 1,3 million d'euros imposé à Nexans Iberia par la CNMC. Nexans Iberia a payé l'amende début janvier 2018. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC.

Le Groupe a enregistré une provision pour risques d'un montant de 63 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des enquêtes mentionnées ci-dessus et les conséquences directes et indirectes des décisions rendues ou à rendre et notamment les réclamations clients subséquentes (existantes ou éventuelles). La provision est basée sur les estimations du management fondées sur les cas similaires et sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liés à ces procédures et éventuelles réclamations clients subséquentes. Les coûts finaux liés à ces risques pourraient ainsi être significativement différents du montant de provision reconnu.

dans les comptes. Malgré les règles et procédures de gestion des risques mises en place, et notamment de programme de conformité éthique (voir la section 3.2.2 Politiques et Procédures de Gestion des Risques du Rapport de Gestion 2017), qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles éthiques et de conduite des affaires seront totalement maîtrisés ou éliminés. Le programme de conformité du Groupe inclut des mesures de détection qui peuvent mener à des enquêtes internes et en fin de compte à des enquêtes externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société indique qu'une issue défavorable de procédures et/ou enquêtes concurrence ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour

dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2018 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2018, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 18. Évènements postérieurs à la clôture

A. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié décrite en **Note 2**, 496 477 actions nouvelles ont été créées, dont 460 913 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par la Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 35 564 actions, correspond aux actions gratuites émises au titre de l'abondement.

Le prix de souscription étant de 29,87 euros par action, le montant global d'augmentation des capitaux propres, s'élève à 13,8 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,5 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'administration du 16 juin 2018, une réduction de capital a par ailleurs été effectuée à hauteur de 400 000 actions, soit un montant de diminution du capital de 0,4 million d'euros.

B. NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de la réunion du 3 juillet 2018, le Conseil d'administration a décidé de nommer Christopher Guérin Directeur Général à partir du 4 juillet 2018. Christopher Guérin, 46 ans, a rejoint le Groupe en 1997 et était depuis 2014, Directeur Général Europe et Directeur Business Groups Telecom/Datacom et des Matériels de raccordement d'énergie et membre du Management Board. Au cours de ses années chez Nexans, il a fait preuve d'un leadership solide et décisif et a conduit avec succès les transformations économiques et sociales dans des environnements internationaux très concurrentiels. En 2017, Christopher Guérin a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'actuel plan stratégique « *Paced For Growth* ».

Arnaud Poupert-Lafarge assurera jusqu'au 30 septembre 2018 une mission de conseil auprès du nouveau Directeur Général.

Aucun autre évènement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2018.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2018

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires,
Nexans
4, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nexans, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Enquêtes de Concurrence » de la note 17 A de l'annexe faisant état des conséquences de la décision de la Commission Européenne et sur la note 3 de l'annexe « Changements de méthodes comptables : IFRS 9 et IFRS 15 » qui expose l'incidence de l'application de la norme IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

II - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 25 juillet 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Belet
Associé

Mazars
Isabelle Sapet
Associée



Attestation de la personne physique responsable du Rapport Financier Semestriel 2018

Paris, le 26 juillet 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2018, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Christopher Guérin
Directeur Général

